Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS COMMUNICATION • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BTS Communication

Culture économique, juridique et managériale

Session 2022 • Code sujet : **22CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. La société Altho et ses parties prenantes (3 questions) **Page 3**

2. La société Altho et son développement (3 questions) **Page 5**

3. La société Altho et ses conditions de travail (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bts-com.fr/assets/annales/bts-communication/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2022/BTS Communication - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. La société Altho et ses parties prenantes

Altho transforme des pommes de terre en chips et développe ses marques avec l'appui d'agriculteurs partenaires. Le dossier présente son activité, ses engagements pour la filière, la qualité et l'environnement, ainsi que son rôle économique local.

Question 1.1. Identifier les finalités de la société Altho en s'appuyant sur le contexte et les documents du dossier.

Altho poursuit une **finalité économique** : assurer sa pérennité, développer son chiffre d'affaires et ses marques, renforcer sa compétitivité et progresser vers son objectif de leadership. Sa **finalité sociale** se traduit par le maintien et la création d'emplois, notamment sur le site du Pouzin. Enfin, sa **finalité sociétale et environnementale** apparaît dans son engagement pour l'emploi local, le partage de la valeur avec les producteurs, la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration de la qualité nutritionnelle des chips. Ces finalités se complètent : la performance économique soutient les emplois et les engagements responsables de l'entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Finalités économique, sociale et sociétale : pérennité et développement, emplois et partage de la valeur, engagement environnemental et qualité des produits.

Question 1.2. Distinguer les parties prenantes de la société Altho et préciser leurs attentes respectives.

Les parties prenantes internes appartiennent à l'entreprise ; les parties prenantes externes interagissent avec elle ou sont touchées par son activité.

Type	Parties prenantes	Attentes principales
Internes	Dirigeants et actionnaires	Pérennité, rentabilité et développement
Internes	Salariés	Emploi, rémunération et bonnes conditions de travail
Externes	Agriculteurs partenaires	Débouchés durables, prix contractualisés et accompagnement
Externes	Clients et distributeurs	Qualité, prix compétitifs et approvisionnement régulier
Externes	Consommateurs	Goût, sécurité et qualité nutritionnelle
Externes	Fournisseurs et entreprises locales	Relations commerciales et activité économique
Externes	Pouvoirs publics et territoires	Emploi local, développement rural et respect de l'environnement

Les attentes convergent sur la pérennité de la filière, mais peuvent diverger, par exemple sur les prix ou les exigences environnementales. Le dossier souligne notamment les liens d'Altho avec 265 agriculteurs et plus de 200 entreprises bretonnes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Internes : dirigeants, actionnaires et salariés. Externes : agriculteurs, clients, distributeurs, consommateurs, fournisseurs, entreprises locales, pouvoirs publics et territoires. Leurs attentes portent sur la pérennité, l'emploi, la qualité, l'approvisionnement et le développement durable.

Question 1.3. Présenter les enjeux économiques pour la société Altho de confier la production de pommes de terre à des partenaires extérieurs.

Le partenariat avec les agriculteurs permet à Altho de s'approvisionner en pommes de terre sans assurer elle-même leur culture. Les contrats par récolte contribuent à stabiliser les prix et à sécuriser les approvisionnements : les 265 producteurs partenaires couvrent 80 % des besoins. Les conseils, les outils mis à disposition et le cahier des charges favorisent la qualité, la conservation et la traçabilité. La proximité des exploitations, situées à moins de 170 km de l'usine, limite les transports. Altho peut ainsi concentrer ses moyens sur la transformation et la commercialisation, tout en restant dépendante des récoltes et du respect des engagements des partenaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le partenariat sécurise les approvisionnements, les prix, la qualité et la traçabilité, tout en limitant les transports et en laissant Altho se concentrer sur la transformation et la commercialisation.

2. La société Altho et son développement

Altho investit dans un méthaniseur qui valorise des déchets de production et dans une seconde ligne de chips au Pouzin, accompagnée par des financements publics. Le dirigeant s'interroge aussi sur l'usage par un concurrent de la marque Breitz, proche de Bret's.

Question 2.1. Montrer que l'innovation de la société Altho dans un méthaniseur est source d'externalités.

Une externalité est un effet de l'activité d'une entreprise sur des tiers, sans paiement direct. Le méthaniseur crée des effets positifs pour les foyers alimentés en biogaz, les agriculteurs qui peuvent utiliser les résidus comme amendement et le territoire, grâce au développement des énergies renouvelables. La valorisation des déchets et la réduction des transports peuvent aussi limiter les effets environnementaux. Les 30 % de gaz couvrant les besoins d'Altho constituent, eux, un avantage direct pour l'entreprise, et non une externalité.

Des effets négatifs existent également : risques d'incendie, d'explosion ou de pollution, et nuisances olfactives pour les riverains.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le méthaniseur produit des externalités positives pour les foyers, les agriculteurs et le territoire, mais aussi des nuisances et des risques pour les riverains.

Question 2.2. Déterminer les raisons économiques qui expliquent que la société Altho a bénéficié du soutien des pouvoirs publics européens pour sa seconde ligne de production de chips.

Enjeu économique public	Apport du projet
Compétitivité et capacité de production	La seconde ligne permet de répondre à la demande saisonnière et d'éviter les ruptures d'approvisionnement.
Développement des territoires ruraux	Les investissements et les recrutements soutiennent l'activité et l'emploi au Pouzin.
Développement économique local	L'activité agroalimentaire contribue à la vitalité économique du territoire.

Le FEADER finance des actions qui soutiennent la viabilité économique des zones rurales, la compétitivité et la création d'emplois. Le site du Pouzin devait accroître sa production de 40 % en 2020 et recrutait jusqu'à 150 à 160 personnes en période estivale. Le projet répond ainsi à des objectifs collectifs de croissance et d'emploi local, ce qui explique le soutien européen, complété par celui des collectivités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le soutien public accompagne la croissance de la production et contribue à la compétitivité, à l'activité et à l'emploi dans le territoire rural.

Question 2.3. Expliquer, à l'aide d'une argumentation juridique, si Laurent Cavard peut faire cesser l'utilisation de la marque Breitz.

Règle : l'article L. 713-2 du Code de la propriété intellectuelle interdit l'usage d'un signe similaire pour des produits identiques ou similaires s'il existe un risque de confusion avec une marque enregistrée. L'article 1240 du Code civil permet aussi une action en concurrence déloyale si une faute cause un dommage.

Application : Breitz et Bret's sont proches et désignent des chips commercialisées par des entreprises concurrentes. Cette proximité peut entraîner une confusion ou une association dans l'esprit du public. Toutefois, il faut établir qu'Altho détient les droits sur Bret's et que le risque de confusion existe. L'action en concurrence déloyale suppose également un dommage et un lien avec la faute.

Conclusion : Laurent Cavard peut agir au nom d'Altho, si les conditions sont établies.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Laurent Cavard peut demander la cessation de l'usage de Breitz au nom d'Altho, sous réserve des droits de la société sur Bret's et de la preuve d'un risque de confusion.

3. La société Altho et ses conditions de travail

Le développement du site ardéchois a entraîné des recrutements et amène Altho à rechercher des leviers de motivation et de fidélisation. L'entreprise envisage aussi le télétravail et a préparé un projet d'avenant relatif au lieu de travail, aux équipements et aux horaires.

Question 3.1. Proposer des leviers de motivation que la société Altho peut mobiliser pour fidéliser ses salariés.

Selon Herzberg, les facteurs d'hygiène évitent l'insatisfaction, tandis que les facteurs moteurs nourrissent la motivation. Altho peut agir sur les deux leviers : proposer une rémunération équitable, des conditions de travail satisfaisantes, des relations de qualité et une sécurité de l'emploi ; mais aussi confier des responsabilités, reconnaître le travail accompli, favoriser l'évolution et proposer des missions intéressantes. Ces mesures répondent aux attentes relevées dans l'annexe 9 : la rémunération, l'ambiance et les échanges avec les collègues, l'intérêt du poste, ainsi que la flexibilité et l'autonomie sont des critères importants pour les jeunes salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Combiner rémunération et conditions de travail satisfaisantes avec reconnaissance, responsabilités, évolution, autonomie et flexibilité adaptée.

Question 3.2. Montrer les conséquences sur l'organisation du travail dans la société Altho de la mise en place du télétravail.

Le télétravail déplace une partie du travail hors des locaux et transforme la coordination. Il concerne les fonctions compatibles avec le travail à distance, pas les postes qui exigent une présence sur les lignes de production.

Aspect	Conséquence pour Altho
Organisation	Horaires plus autonomes, avec des plages de disponibilité communes.
Coordination	Échanges à distance, suivi de l'activité et prévention de l'isolement à organiser.
Conditions et coûts	Moins de trajets pour les salariés et économies possibles sur les locaux, sans garantie d'un gain de productivité.
Équipement	Matériel, assistance technique et frais professionnels à la charge de l'employeur.

Les économies et le bien-être dépendent des modalités retenues et du maintien de la productivité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le télétravail apporte autonomie et réduit potentiellement trajets et coûts, mais demande une coordination adaptée et la prise en charge des frais professionnels.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'une argumentation juridique, la validité de cet avenant au contrat de travail.

Règle : le télétravail suppose l'accord du salarié et de l'employeur. Les frais engagés pour l'activité professionnelle et dans l'intérêt de l'employeur doivent être supportés par celui-ci. Le télétravailleur conserve ses droits et avantages.

Application : l'avenant prévoit le domicile comme lieu de travail, la fourniture du matériel et une assistance technique. Il maintient les droits, la durée du travail et les congés. Les plages de disponibilité sont fixées en concertation et le droit à la déconnexion est prévu.

Conclusion : ces clauses sont valables avec l'accord du salarié. L'avenant ne prévoit toutefois pas expressément le remboursement des frais professionnels : Altho reste tenue de les prendre en charge, et ne peut les faire supporter au salarié.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avenant valable avec l'accord du salarié, sous réserve de la prise en charge par Altho des frais professionnels liés au télétravail.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de culture économique, juridique et managériale du BTS, session 2022, code 22CEJM, dure quatre heures et ne mentionne pas de coefficient. À partir du cas Altho, entreprise de chips, trois missions portent sur les parties prenantes, les externalités et les aides publiques, la protection des marques, la motivation des salariés et les dimensions économiques, organisationnelles et juridiques du télétravail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une entreprise peut poursuivre des finalités économiques, sociales et sociétales, en tenant compte des attentes de ses parties prenantes.
- Une externalité est un effet positif ou négatif d'une activité sur des tiers, sans compensation monétaire directe.
- Le FEADER soutient le développement rural, notamment la compétitivité agricole, la transition environnementale et l'emploi rural.
- L'usage d'un signe similaire pour des produits similaires peut être interdit s'il crée un risque de confusion dans l'esprit du public.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier les finalités et les attentes des parties prenantes à des faits précis du contexte et des annexes.
- Pour le méthaniseur, distinguer les effets sur l'entreprise, les tiers et l'environnement.
- Dans une argumentation juridique, énoncer la règle, l'appliquer aux faits puis conclure.
- Pour l'avenant, examiner les clauses de télétravail et l'obligation de prise en charge des frais professionnels.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment repérer les parties prenantes et leurs attentes ?

Identifiez les acteurs internes et externes liés à l'entreprise, puis associez à chacun ses attentes à partir des faits du cas. Les agriculteurs, les salariés, les clients, les collectivités et les partenaires économiques sont notamment évoqués dans le dossier.

Q : Comment construire l'argumentation juridique sur la marque Breitz ?

Exposez la règle sur le droit de marque et le risque de confusion, puis confrontez-la aux signes, aux produits et au contexte de commercialisation. Concluez sur la possibilité de faire cesser l'usage, en distinguant les fondements juridiques mobilisables.

Q : Le sujet donne-t-il un barème ou un coefficient ?

Le sujet indique une durée de quatre heures, mais ne mentionne ni coefficient ni répartition des points par question. Organisez votre temps entre les trois missions et répondez à chacune des neuf questions en justifiant les analyses demandées.

Q : Quels éléments vérifier pour analyser l'avenant de télétravail ?

Examinez le lieu de travail, les équipements, les horaires, les plages de disponibilité et le droit à la déconnexion. Vérifiez également l'obligation indiquée dans l'annexe 11 : les frais exposés pour l'activité professionnelle et dans l'intérêt de l'employeur sont à sa charge.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bts-com.fr/assets/annales/bts-communication/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2022/BTS Communication - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2022 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Communication : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.